



## **PARC EOLIEN DE *GWERGINIOÙ***

**Commune de Bourbriac (22)**



**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**Bilan de la concertation**

Nom fichier informatique : 4.7\_Bilan concertation

**NOVEMBRE 2018**

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC</b> .....	3
<b>I.1.</b>	<b>Introduction</b> .....	3
<b>II.2.</b>	<b>Périmètre de la concertation préalable du public</b> .....	3
<b>II.</b>	<b>DÉMARCHE PRÉALABLE A LA CONCERTATION</b> .....	5
<b>II.1.</b>	<b>Rencontres avec les élus et Services de l'Etat</b> .....	5
<b>II.2.</b>	<b>Moyens de communication supports de la concertation</b> .....	6
<b>III.</b>	<b>BILAN ET ACTIONS A ENGAGER</b> .....	11
<b>III.1.</b>	<b>Consultation des acteurs publics, élus locaux et Services de l'État</b> .....	11
<b>III.2.</b>	<b>Moyens de communication mis en œuvre</b> .....	11
<b>III.3.</b>	<b>Choix et limites à la procédure de concertation préalable du public</b> .....	12
<b>ANNEXE 1</b>	<b>BULLETIN D'INFORMATION DISTRIBUÉ AUX RIVERAINS (Avril 2017)</b> .....	13
<b>ANNEXE 2</b>	<b>BULLETIN D'INFORMATION AFFICHÉ EN MAIRIE DE BOURBRIAC (Juillet 2018)</b> .....	14

## I. CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

### I.1. Introduction

La concertation préalable du public est définie par l'Article L120-1 du Chapitre préliminaire du Code de l'environnement.

Celui-ci indique que « *la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :*

- *D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;*
- *D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;*
- *De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;*
- *D'améliorer et de diversifier l'information environnementale »*

La concertation du public permet ainsi, dans le cadre du développement d'un projet éolien, de pouvoir :

- Informer le public et les élus locaux sur l'état d'avancement du projet,
- Rassurer les riverains et citoyens de la commune concernée ou communes environnantes sur les éventuelles nuisances/impacts,
- Définir le projet en tenant compte des contraintes locales de chacun (exploitants agricoles notamment),
- Intégrer le projet dans un territoire à diverses échelles,
- Répondre aux attentes des Services de l'Etat et obligations réglementaires en vigueur.

Dans le cadre du développement du projet éolien de *Gwerginioù*, situé sur la commune de Bourbriac, la concertation a été menée avec les acteurs publics, les collectivités et les riverains durant toute la durée du projet, le but étant d'assurer une information continue à chaque étape ou action menée.

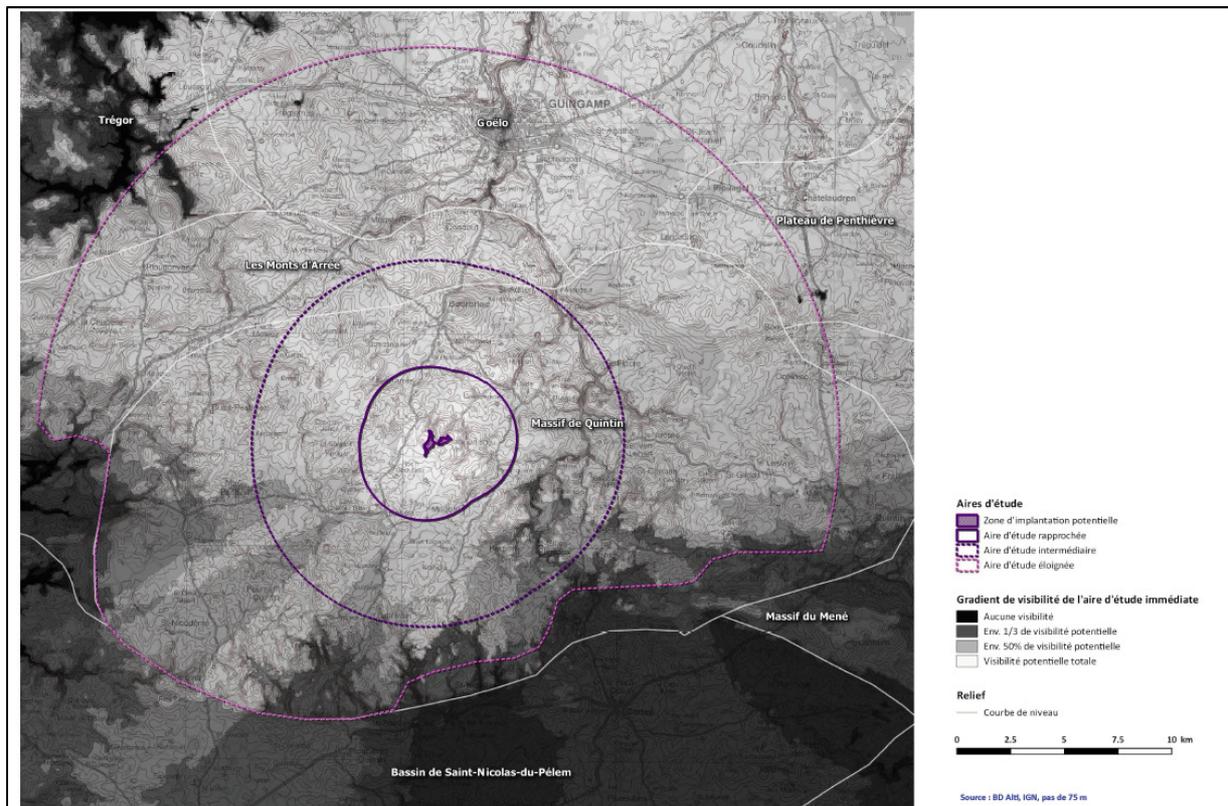
### II.2. Périmètre de la concertation préalable du public

Le périmètre de concertation a été préalablement déterminé selon la visibilité potentielle du parc éolien définie par les aires d'influences visuelles. Ainsi la zone concernée correspond à l'aire d'étude rapprochée (3 km autour du projet) présentant une visibilité potentielle comprise entre 50 et 100 % telle qu'indiquée dans l'étude paysagère (voir Carte 1 ci-dessous). Au-delà (aire d'étude intermédiaire et éloignée), la topographie et la végétation (boisements, maillage bocager) n'offrent principalement que des vues filtrées ou tronquées évaluées entre 30 à 50%, voire aucune visibilité.

Dans un premier temps, le projet éolien de *Gwerginioù* se situant sur la commune de Bourbriac, la communication/information auprès du public y a naturellement été plus accrue. La diffusion d'informations a été conduite tout au long du projet grâce à des outils tels que les lettres d'informations à destination des citoyens, des riverains et propriétaires/exploitants agricoles du parc éolien, des articles de presse, des actualités sur le site internet de la commune, et bien entendu par le soutien de la Mairie.

La zone de projet étant localisée en limite Sud de la commune de Bourbriac et jouxtant les territoires de Kérien et Magoar, une communication portant sur l'avancement du projet, l'implantation retenue des éoliennes et les impacts associés a également été réalisée auprès des Mairies de ces municipalités.

Même si une partie de son territoire figure dans l'aire d'étude rapprochée, la commune de Plésidy n'a à ce jour pas été contactée car son centre-bourg est situé à plus de 4 km de la zone du projet.



Carte 1 : Zones d'influences visuelles et limites des aires d'études rapprochée, intermédiaire et éloignée

En second lieu, et comme pour l'ensemble de nos parcs éoliens en développement, en construction ou en exploitation aujourd'hui, un porte-à-porte a été réalisé auprès des riverains du projet dans un rayon de 1 à 2 kilomètres autour de ce dernier.

Nous présenterons par la suite l'ensemble des démarches préalables à la concertation, son déroulement, les outils utilisés ainsi que le bilan global de ces actions.

## II. DÉMARCHE PRÉALABLE A LA CONCERTATION

### II.1. Rencontres avec les élus et Services de l'Etat

Extrait n°1 : « *Le Schéma régional éolien recommandait une concertation large autour des projets éoliens. Ces préconisations devront être prises en compte, même si le schéma régional a été annulé (p33 à 39). [ndlr : daté de février 2012 et annulé par le Tribunal administratif en octobre 2015]*

*Le porteur de projet devra prévoir la concertation avec les acteurs publics, les collectivités et les riverains, le plus en amont possible en partenariat avec les collectivités, (communes et intercommunalités porteuses de PCAET) pour assurer une information transparente et optimale sur le projet éolien et son montage, facteur essentiel de réussite et d'acceptation. [...]* »

(Extrait du compte-rendu de la réunion de pré-cadrage avec les Services de l'Etat du 5 septembre 2017)

Extrait n°2 : « *Le maire doit donc être le premier informé d'une démarche de projet éolien. Sa mobilisation paraît essentielle à la réussite de la concertation qui conditionne le projet.* »

(Extrait du schéma régional éolien de Bretagne – p34)

Conformément aux attentes règlementaires détaillées dans le premier extrait par la DDTM et l'unité départementale de la DREAL des Côtes d'Armor et aux préconisations du SRE (Schéma Régional Eolien) dans le second extrait, un travail de concertation a été mené dès en amont du projet avec les différents acteurs publics territoriaux.

Ont ainsi été réalisés :

- 13 avril 2016 : Rencontre avec le Maire de Bourbriac (présentation/accord pour les démarches foncières)
- 12 octobre 2016 : Présentation du projet en Réunion Municipale de Bourbriac
- 16 décembre 2016 : Présentation du projet en Conseil Municipal de Bourbriac (Avis favorable)
- 05 septembre 2017 : Réunion de pré-cadrage avec la DDTM et DREAL 22 pour présenter le projet, définir la méthodologie des études de faisabilité et présenter les premiers résultats
- 29 janvier 2018 : Réunion de présentation du projet et des implantations définitives au Maire de Bourbriac et au Maire de Magoar
- 09 février 2018 : Réunion de présentation du projet et des implantations définitives à Mme la Vice-Présidente Brigitte LE SAULNIER de Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération (GP3A), en Réunion Municipale de Bourbriac et en Mairie de Kérien
- 25 juin 2018 : Présentation du projet finalisé en Conseil Municipal de Bourbriac (Avis favorable)
- 15 octobre 2018 : Réunion et visite de pré-instruction avec la DDTM, DREAL des Côtes d'Armor et la Paysagiste conseil de l'Etat

Par ailleurs, les échanges avec les élus, propriétaires fonciers et exploitants agricoles sont constants et réguliers.

Un travail sur les implantations des différents équipements liés au parc éolien de *Gwerginioù* (éoliennes, poste de livraison électrique, chemins d'accès) a également été mené en concertation avec les exploitants agricoles présents sur la zone du projet afin de prendre en compte les contraintes liées à leur activité professionnelle et aboutir à un projet cohérent avec l'ensemble des diverses contraintes territoriales (écologiques, paysagères, techniques, agricoles, etc.).

## II.2. Moyens de communication supports de la concertation

### ➔ BULLETINS D'INFORMATIONS

En janvier 2017, un bulletin d'information à destination des citoyens de Bourbriac a été diffusé annonçant le lancement du projet éolien, l'engagement du Conseil Municipal de la commune et les prochaines étapes de développement du projet. Ce bulletin d'information était notamment accessible depuis le site internet de la Mairie de Bourbriac : [https://www.bourbriac.bzh/un-nouveau-projet-de-parc-eolien\\_1667/](https://www.bourbriac.bzh/un-nouveau-projet-de-parc-eolien_1667/).

Cette information est encore aujourd'hui disponible sur la page d'accueil du site internet municipal :

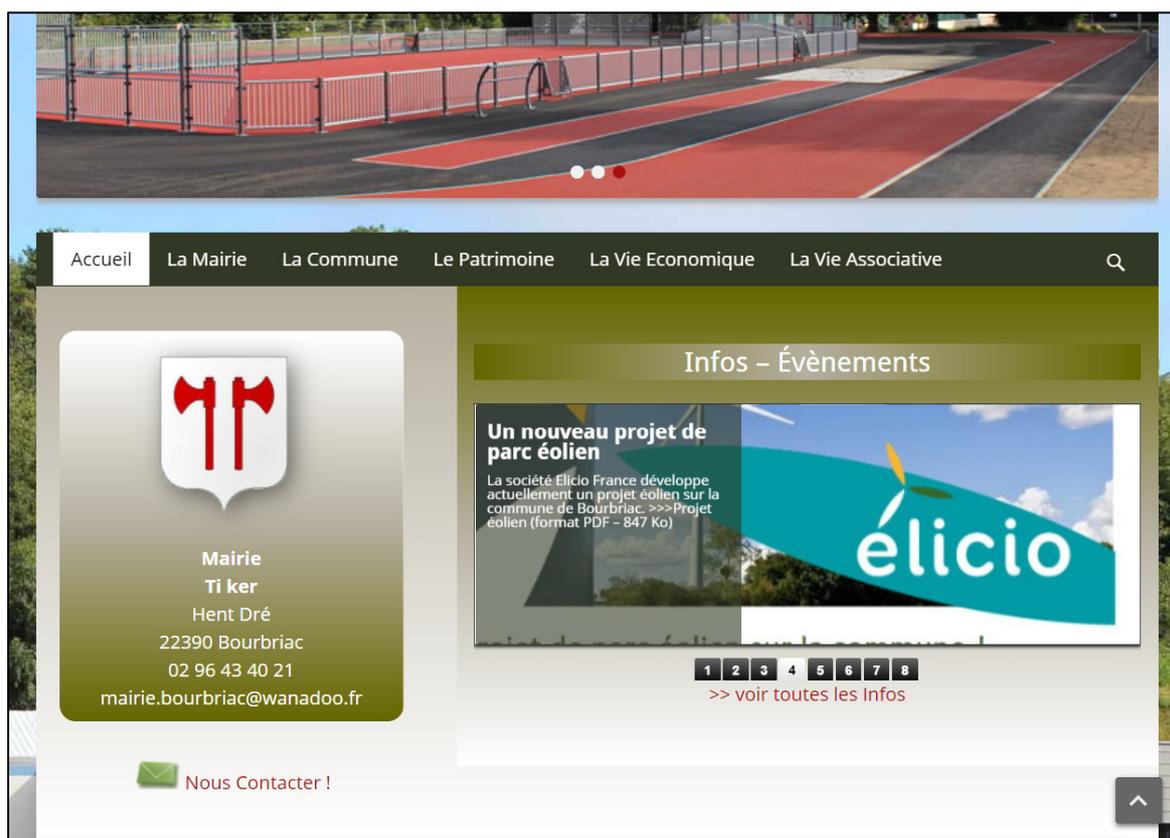


Figure 1 Capture d'écran du site internet de la commune de Bourbriac (09/11/2018)

En avril 2017, un second bulletin d'information a pu être distribué aux riverains proches du projet de parc éolien de *Gwerginioù*. L'ensemble des habitations situées dans un périmètre de 1 à 2 kilomètres autour de la zone du projet ont pu recevoir cette information, soit en main propre lors des démarches de porte-à-porte (dont les résultats seront évoqués par la suite), soit par envoi postal (propriétaires privés résidant sur une autre commune). Cette communication est intervenue dans le cadre de la mise en place du mât de mesure éolien le 2 mai 2017 afin d'informer les habitants de l'état d'avancement des études de faisabilité, mais également de prévenir de l'installation prochaine du mât (voir **Annexe 1**).

Un nouveau bulletin d'information a été affiché en Mairie de Bourbriac en juillet 2018. Contrairement à celui de janvier 2017 qui avait fait l'objet d'une publication sur le site internet de la municipalité, celui-ci a été affiché et des exemplaires mis à la disposition des citoyens au secrétariat

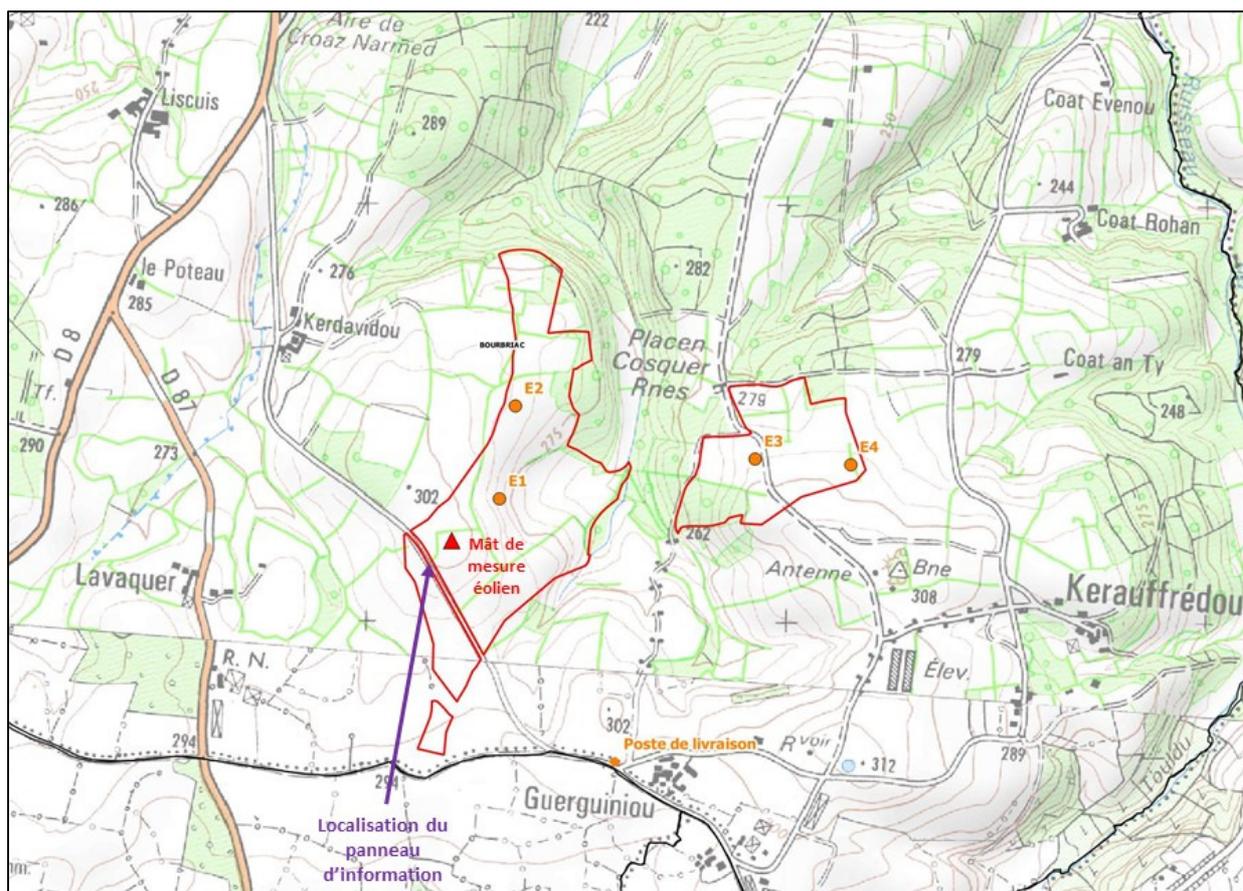
de la Mairie afin de diversifier les supports de communication. Cette lettre avait pour but d'informer les citoyens de la réitération du soutien du Conseil Municipal par délibération d'un nouvel avis favorable au projet éolien de *Gwerginiou*, mais également d'apporter des éléments techniques (nombre d'éoliennes prévu, hauteurs prévues des mâts, dimensions des diamètres de rotor, puissance totale envisagée) et temporels (rétroplanning) (voir **Annexe 2**).

Enfin, un dernier bulletin d'information sera envoyé en décembre 2018 à la Mairie ainsi qu'aux riverains localisés dans un rayon de 1 à 2 km annonçant le dépôt du dossier d'Autorisation environnementale du projet éolien de *Gwerginiou*. Au jour de la rédaction de dossier de concertation, ce bulletin d'information n'a pas encore été rédigé.



### ➔ PANNEAU D'INFORMATION

Lors de l'installation du mât de mesure éolien le 2 mai 2017, un panneau d'information a été apposé au bord de la route communale allant du lieu-dit « Kerdavidou » à celui de « Guerguniou » (voir Carte 2 ci-dessous).



Carte 2 : Localisation du panneau d'information sur le mât de mesure





- Répondre à leurs questions de manière transparente

La forme souple de ces entretiens permet ainsi de discuter des thèmes en fonction des centres d'intérêts propres à chaque interlocuteur sans pour autant pouvoir en tirer de bilan.

Résultats observés :

Sur les 15 entretiens individuels menés, 5 riverains (33,3%) font partie intégrante du projet éolien de *Gwerginioù* soit par des liens de propriétés, soit par les activités agricoles qu'ils pratiquent sur la zone du projet. 2 personnes étaient également concernées par un projet éolien, autre que celui porté par notre société.

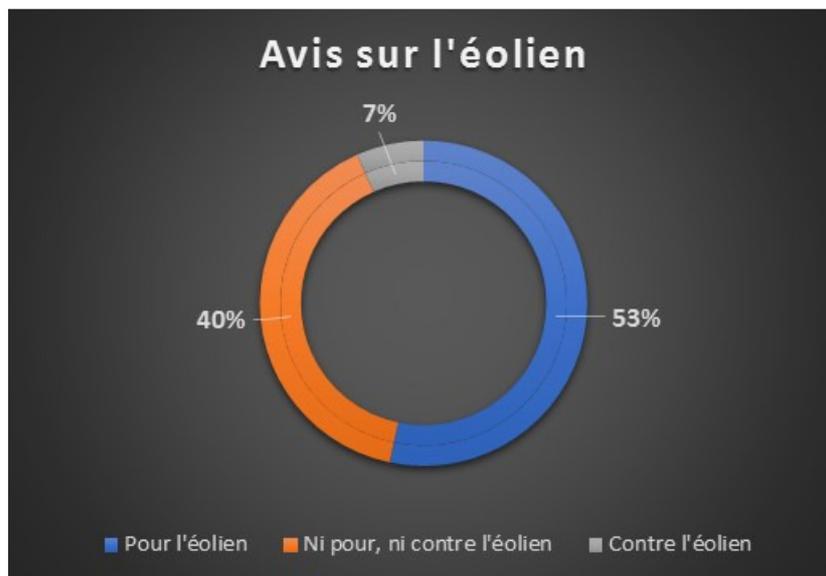


Figure 4 : Répartition des avis des riverains sur l'éolien

Sur la thématique « perception de l'éolien », 8 personnes rencontrées (53%) ont un avis positif sur la filière, tandis qu'1 individu (7%) était farouchement opposé à l'éolien. 40% (n=6) des riverains rencontrés ont une opinion neutre sur l'éolien. Parmi les nombreux échanges, un grand nombre de riverains interrogés sont conscients du besoin/bénéfice de l'éolien dans la transition énergétique régionale et française, alors même qu'en opposition ils avouent sans discrétion qu'un nombre trop important d'aérogénérateurs a déjà été implanté dans la région et plus localement sur le plateau costarmoricaïn.

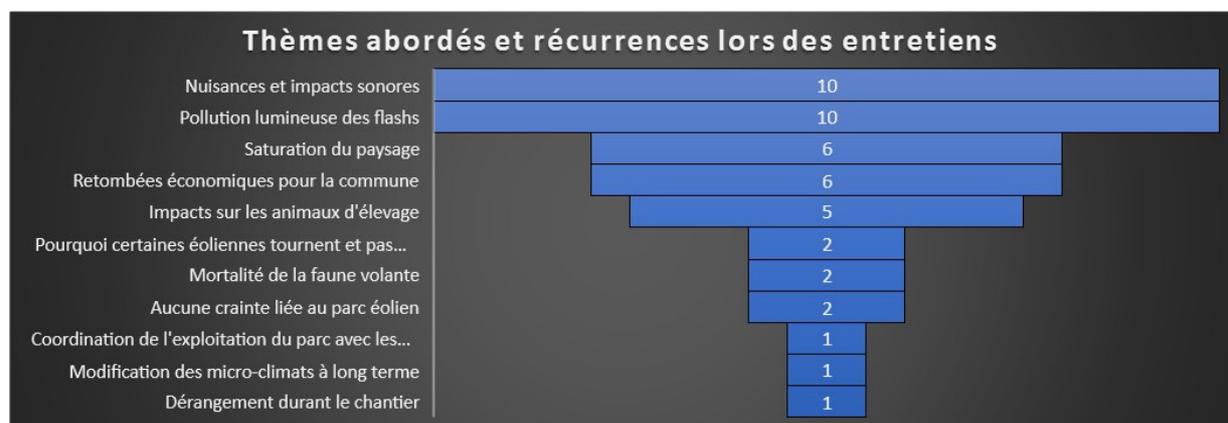


Figure 5 : Répartition des thèmes abordés et récurrences obtenues lors des entretiens

Cet avis fait bien entendu écho au risque de saturation visuelle du paysage qui concentre 40% (n=6) des thèmes abordés par les riverains interrogés lors de ces entretiens. Parmi les thèmes récurrents, les nuisances et impacts acoustiques et la crainte d'une pollution lumineuse liée aux flash diurnes et nocturnes sont respectivement abordés dans plus de 66% des discussions. A noter que la question des retombées économiques pour la commune engendrée par le parc éolien revient également dans 6 entretiens sur 15, soit 40%.

Plus de 93% des discussions et thèmes abordés portaient sur les craintes liées à l'exploitation du parc éolien, seule 1 personne rencontrée a souhaité discuter des différents désagréments/dérangements liées à la phase de construction des éoliennes.

A noter, que 2 riverains habitants aux lieux-dits « Kerauffrédou » (Sud-Est de la zone) et « Kerdaïdou » (Ouest du secteur) n'ont opposé aucune crainte particulière liée à la construction ou à l'exploitation du parc éolien de *Gwerginioù*.

### III. BILAN ET ACTIONS A ENGAGER

#### III.1. Consultation des acteurs publics, élus locaux et Services de l'État

Tel que défini dans le schéma régional éolien (SRE - annulé par le Tribunal administratif en octobre 2015) et recommandé par la DDTM dans le compte-rendu de la réunion de pré-cadrage du 5 septembre 2017, l'ensemble des acteurs publics territoriaux et des Services de l'Etat ont fait l'objet d'une concertation à divers stades du développement du projet.

Le nombre d'informations données varie selon les acteurs, cependant nous pouvons résumer de la manière suivante :

- *Élus municipaux de Bourbriac* : 6 présentations/informations portant sur l'avancement du projet
- *Autres élus municipaux* : 2 réunions de présentation/information en Mairie de Kérien et Magoar
- *Communauté d'Agglomérations* : 1 réunion de présentation/information du projet
- *Services de l'État* : 2 réunions de présentations/informations du projet

Au total 11 réunions de présentation ont donc été réalisées à destination des acteurs publics territoriaux, élus locaux et des Services de l'Etat. Cet effectif peut paraître faible au regard du développement d'un projet de parc éolien, cependant celui-ci a été réalisé entre le 13 avril 2016 et le 15 octobre 2018, soit en l'espace de 2 ans et demi.

#### III.2. Moyens de communication mis en œuvre

Divers moyens de communication à destination du public ont pu être mis en œuvre afin d'informer sur le développement du projet et son état d'avancement. Ces outils ont été largement diversifiés afin que l'ensemble du public puisse disposer d'un maximum d'éléments constitutifs du projet éolien de *Gwerginioù*. Preuve en est, l'association d'opposition à l'éolien industriel « Vents et territoires » localisée dans le Jura (Bourgogne-Franche-Comté) a eu connaissance du développement de notre projet tel qu'en atteste la figure ci-dessous.



Figure 6 : Capture d'écran du blog de l'association Vents et territoires

La présence du Chef de projet durant le porte-à-porte a été fortement appréciée par l'ensemble des riverains, qu'ils soient pour ou contre le projet. Le champ libre des discussions souhaité par notre société a permis de poser toutes les questions techniques liées à l'éolien dans sa globalité ou sur le projet en lui-même.

Seule 1 personne rencontrée habitant dans un rayon proche de la zone d'implantation était farouchement opposée au projet. Pour le reste, une majorité de riverains sont favorables à l'éolien et une part moins importante ont un avis neutre sur la filière.

Suite au porte-à-porte, il a été décidé de poursuivre la communication auprès des riverains et de la Mairie de la commune de Bourbriac en distribuant des bulletins d'informations réguliers en phase d'instruction du dossier, de construction (début de chantier, détails techniques, rétroplanning de livraison des composants), et d'exploitation (une fois par an, bilan de la production, données remarquables du parc).

### III.3. Choix et limites à la procédure de concertation préalable du public

Malgré l'application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 définissant la procédure volontaire de concertation préalable du public et les attentes mentionnées dans les articles L. 121-16 et L. 121-161 du Code de l'environnement, la société Elicio France n'a pas souhaité mettre en place cette consultation.

En effet, bien que lourde, cette procédure a pu être mise en œuvre dans le cadre du projet éolien de Keranflech, développé également sur la commune de Bourbriac par la société Valeco simultanément à celui de *Gwerginioù*, entre le 02 et le 16 mai 2018. Le rapport de concertation préalable disponible sur le blog du projet éolien de Valeco<sup>1</sup> stipule que « *la démarche n'a donc pas mobilisée, que ce soit les opposants ou les soutiens éventuels du projet. La majorité des habitants rencontrés ne semblaient pas inquiets de l'arrivée d'un nouveau projet éolien à proximité de leurs habitations.* ». Bien que distant de seulement 4 km du projet de *Gwerginioù*, le périmètre de consultation de 6 km imposé par Valeco comprenait donc notre zone de projet. Au regard des résultats de mobilisation du public obtenus par la société concurrente il ne nous semblait que peu judicieux d'instituer pareille procédure sur un même territoire, les conclusions de la concertation ayant été probablement les mêmes que celles du projet de Keranflech.

Enfin, afin de résumer l'ambiance globale du développement du projet éolien de *Gwerginioù*, il est toutefois à noter et remarquable de citer un riverain exploitant agricole de la zone du projet, qui lors des premières démarches de sécurisations foncières, a indiqué au Chef de projet qu'il « *ne comprenait pas pourquoi il y avait des éoliennes tout autour et pas ici* ».

<sup>1</sup> [http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_bourbriac](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_bourbriac)



## Bientôt un mât de mesure éolien installé proche de chez vous

Elicio est producteur d'électricité et dans les Côtes-d'Armor la société exploite notamment les parcs éoliens de Lanrivain et de Penquer (Tréglamus, Gurunhuel, Moustéru). La société Elicio France développe actuellement un nouveau projet éolien sur la commune de Bourbriac.

Située au sud du territoire entre les lieux-dits de *Kerdavidou, Lavaquer, Guerguiniou et Kerauffrédou*, la zone pouvant potentiellement accueillir des éoliennes s'étend sur environ 39 hectares.

Ce projet a été initié il y a 1 an lors d'une rencontre avec la Mairie de Bourbriac. Dès lors, les premières démarches auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés par ce nouveau projet de territoire ont pu être réalisées. **A l'heure actuelle, l'ensemble des acteurs contactés ont souhaité s'engager et le Conseil Municipal de Bourbriac, réuni le 16 décembre dernier, a émis un avis favorable.**



### QUELLES SUITES AU PROJET ?

Les études de faisabilité (environnementales, acoustiques et paysagères) sont actuellement en cours depuis janvier 2017. Leurs résultats permettront d'ici la fin d'année de définir le nombre et implantation des futures éoliennes.

Une des études nécessaires à tout projet de parc éolien réside dans l'analyse du potentiel éolien du site. Pour ce faire, **l'installation d'un mât de mesure de vent** est un prérequis et il sera monté sur le site potentiel (triangle rouge sur la carte ci-contre) **d'ici la fin avril/début mai 2017 pour une période d'un an minimum.**

D'une hauteur de 80 mètres (voir exemple photo ci-contre), le mât permettra d'évaluer la direction et la vitesse moyenne du vent selon les saisons et l'altitude (plusieurs anémomètres seront placés à différentes hauteurs).



En application de l'arrêté du 25/07/1990, notre mât de mesure sera muni de balises lumineuses diurnes et nocturnes.

A ce titre, la société Elicio France s'excuse par avance pour les gênes pouvant éventuellement être occasionnées en lien avec ce balisage lumineux.



#### ELICIO, UN PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Elicio est la filiale de Nethys dédiée aux énergies renouvelables. Elicio est un producteur d'électricité qui se concentre principalement sur le développement, l'ingénierie, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et en France. Plus de 90 éoliennes sont actuellement en exploitation, notamment en Bretagne.



#### NETHYS, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉNERGIE ET DES TELECOMMUNICATIONS

Nethys est un acteur majeur de l'énergie et des télécommunications en Wallonie qui emploie plus de 2000 personnes. L'actionnariat de Nethys est public et regroupe plus de 70 communes de la province de Liège (Wallonie). [www.nethys.be](http://www.nethys.be).



## Le projet éolien se poursuit et se finalise !

Elicio développe actuellement un projet de parc éolien situé au sud du territoire entre les lieux-dits de *Kerdauidou*, *Lavaquer*, *Guerginiou* et *Kerauffrédou*. La zone pouvant potentiellement accueillir des éoliennes s'étend sur environ 39 Ha.

Initié en avril 2016, puis validé lors du Conseil Municipal de Bourbriac le 16 décembre de la même année, le projet a fait l'objet d'études de faisabilité (vent, environnement, acoustique et paysage) durant toute l'année 2017 et début 2018. Ces études ont conduit à définir l'implantation de l'ensemble des équipements du projet (éoliennes, poste de livraison, voies d'accès, etc.). Ce travail a notamment été réalisé en concertation avec les exploitants agricoles de la zone concernée afin d'appréhender l'ensemble de leurs contraintes et ainsi convenir d'un projet respectueux de leurs pratiques culturelles ou d'élevage.

Le 25 juin 2018 le projet global finalisé a pu être présenté au Conseil Municipal afin de recueillir l'avis des élus de la commune de Bourbriac. **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, a rendu à la société Elicio un avis favorable de principe à l'implantation de ce projet éolien sur leur territoire.**

Les élus municipaux de Bourbriac ont également pu se prononcer sur le futur nom de ce parc éolien, et c'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que **dorénavant notre projet se nommera : « Parc éolien de Gwerginiou ».**



*Exemple de photomontage du projet éolien pris depuis le lieu-dit Guerginiou*

Le projet finalisé sera déposé auprès des Services de la Préfecture des Côtes d'Armor début septembre au plus tard pour une instruction estimée à 1 an. De ce fait, nous pensons que **l'enquête publique interviendra début 2019**. Vous serez bien entendu informés des permanences du commissaire enquêteur.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET ENVISAGÉ

<b>4</b> C'est le nombre d'éoliennes prévues dans ce projet éolien	<b>80 à 85m</b> C'est la hauteur prévue des mâts d'éoliennes	<b>100 à 114m</b> C'est le diamètre prévu du rotor des éoliennes	<b>130 à 137m</b> C'est la hauteur totale prévue pour ces éoliennes	<b>8 à 10,5 MW</b> C'est la puissance totale envisagée pour ce parc éolien
---	---	---	--	---



#### **ELICIO, UN PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE**

Elicio est la filiale de Nethys dédiée aux énergies renouvelables. Elicio est un producteur d'électricité qui se concentre principalement sur le développement, l'ingénierie, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et en France. Plus de 115 éoliennes sont actuellement en exploitation, notamment en Bretagne.



#### **NETHYS, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉNERGIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Nethys est un acteur majeur de l'énergie et des télécommunications en Wallonie qui emploie plus de 2000 personnes. L'actionnariat de Nethys est public et regroupe plus de 70 communes de la province de Liège (Wallonie). [www.nethys.be](http://www.nethys.be).